

**Information destinée aux professionnels de santé  
en France****Tension d'approvisionnement**

NITRENDIPINE VIATRIS 10 mg, comprimé

NITRENDIPINE VIATRIS 20 mg, comprimé

Le laboratoire Viatris Santé souhaite vous informer des tensions d'approvisionnement de ses spécialités :

- NITRENDIPINE VIATRIS 10 mg, boîte de 30 comprimés pelliculés (CIP 3400937300933)
- NITRENDIPINE VIATRIS 20 mg, boîte de 30 comprimés pelliculés (CIP 3400937242820)
- NITRENDIPINE VIATRIS 20 mg, boîte de 90 comprimés pelliculés (CIP 3400937243070)

**La remise à disposition normale est pour le moment indéterminée.**

NITRENDIPINE VIATRIS comprimé appartient à la classe pharmacothérapeutique des inhibiteurs calciques sélectifs à effets vasculaires, son indication est la suivante :

- Traitement de l'hypertension artérielle.

Informations pour les médecins :

**Dans ce contexte de tension d'approvisionnement, nous vous recommandons d'initier un traitement par une alternative thérapeutique appropriée. L'efficacité et la tolérance du nouveau traitement pourront être appréciées au décours du suivi du patient.**

Informations pour les pharmaciens :

En cas d'indisponibilité de NITRENDIPINE VIATRIS comprimé, informez le médecin prescripteur par tous les moyens possibles, afin qu'il puisse adapter les modalités de prise en charge du patient.

Informez le patient que son médicament n'est pas disponible et demandez-lui de contacter son médecin qui pourra adapter la prescription au besoin.

Pour une information plus complète sur ces spécialités, se référer à la base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

**Information médicale**

Pour toute question d'information médicale, nous vous invitons à contacter notre service d'information médicale VIATRIS sur [www.viatrismiwebform.com](http://www.viatrismiwebform.com) ou par téléphone au 0 800 123 550.

**Déclaration des effets indésirables**

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur [signalement.social-sante.gouv.fr](mailto:signalement.social-sante.gouv.fr)

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez [ansm.sante.fr](http://ansm.sante.fr) ou base <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>



Nous sommes conscients des désagréments causés par cette situation.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de notre considération distinguée.

Christine BOTTOLLIER-CURTET

Pharmacien Responsable